

FR



one-stop shop

to create

Accès à la profession
de conseiller économique

HOUSE OF _____
ENTREPRENEURSHIP

Conseiller économique ?

Définition et conditions d'accès

Définition de l'activité de conseil économique

La profession libérale de « conseil économique » comprend la prestation, à titre professionnel, de services en matière macro- et microéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprise et de toute prestation de services complémentaire. Le conseiller économique apporte des réponses aux problématiques que rencontrent les entreprises en matière de gouvernance: exécuter leur stratégie, piloter leur performance, optimiser leur système d'information ou leur gestion des ressources humaines, etc.

Conditions d'accès à la profession

Ce métier est accessible avec un Bachelor en études économiques, sciences de gestion, droit des affaires, business administration ou équivalent dans le domaine visé, délivré par un établissement d'enseignement supérieur accrédité dans le pays d'émission du diplôme/grade.

Sont d'office reconnus au Luxembourg les diplômes émis par l'Université du Luxembourg et par des institutions d'enseignement supérieur accréditées au Luxembourg.

Dans tous les autres cas, le diplôme ou grade de fin d'études supérieures devra préalablement être inscrit au registre des titres d'enseignement supérieur pour être reconnu au niveau luxembourgeois.

L'autorisation est octroyée au dirigeant exerçant en nom propre ou à la société qu'il dirige :

- s'il remplit les conditions légales de qualification et d'honorabilité professionnelles > *pièces justificatives à l'appui*,
- et si l'entreprise dispose d'un lieu d'exploitation fixe au Luxembourg (pas d'entreprise « boîte à lettres ») > *contrat de bail ou certificat de résidence à l'appui*.
- L'honorabilité professionnelle est à prouver sur base de différents documents en fonction de la situation du demandeur (voir checklist).



Réalisation du dossier

Demande d'autorisation d'établissement

Le dossier complet est à soumettre à la Direction générale PME et Entrepreneuriat du Ministère de l'Économie. Le traitement du dossier est soumis à une taxe administrative de 24€¹.

Envoi par courrier

Direction générale PME et Entrepreneuriat
19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Dépôt en ligne

MyGuichet - plateforme interactive sécurisée de guichet.lu

Vérifiez que votre dossier de demande est bien complet en utilisant la checklist ci-contre!

Téléchargez tous les formulaires utiles sur:

www.guichet.public.lu/entreprises/fr/formulaires

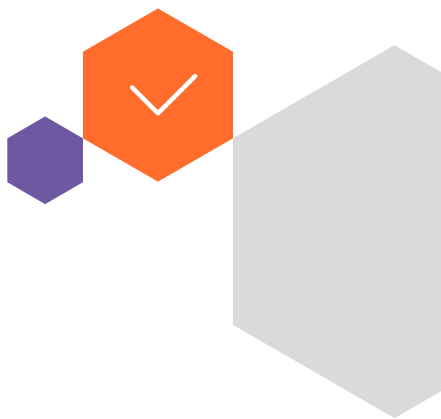
Veillez à sélectionner un lieu d'exploitation adéquat selon votre activité!

Selon la loi, l'établissement fixe se traduit entre autres par l'existence d'une installation matérielle adaptée à la nature/dimension de l'activité.

1 virement de 24€ sur le compte CCP LU09 1111 7026 5281 0000, code BIC: CCPLLULL du bureau de Diekirch - recette, avec la mention: «autorisation de commerce» ou achat d'un timbre fiscal auprès de l'AED.

2 le ressortissant de pays tiers (hors UE) qui souhaite s'installer au Luxembourg pour une durée supérieure à 3 mois pour y exercer une activité indépendante doit suivre une procédure spécifique, sauf s'il est membre de famille d'un citoyen de l'UE ou assimilé résidant au Luxembourg, s'il a le statut de résident de longue durée ou détient une protection internationale au Luxembourg.
Organisme de contact: Direction de l'immigration - Service des étrangers.

3 la plupart des sociétés (S.A., S.à r.l., etc.) devront ensuite être constituées devant un notaire. C'est lui qui se chargera de l'enregistrement de la société au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.



Checklist

Complétez-la ci-dessous

A. Résident(e) depuis + de 5 ans

Formulaire principal

- formulaire « autorisation d'établissement » rempli

Preuves de qualification

- copie du diplôme/grade de fin d'études supérieures (Bachelor)
- copie de l'arrêté ministériel d'inscription au registre des titres

Preuves d'honorabilité

- extrait de casier judiciaire luxembourgeois récent
- formulaire « déclaration sur l'honneur » rempli

Preuve d'établissement fixe

- soit copie du contrat de bail ou équivalent
soit certificat de résidence (si pertinent)

Autres annexes

- copie de la carte d'identité ou du titre de séjour²
- preuve de paiement de la taxe de 24€
- projet de statuts (sociétés uniquement)³

B. Résident(e) depuis - de 5 ans ou non-résident(e)

Formulaire principal

- formulaire « autorisation d'établissement » rempli

Preuves de qualification

- copie du diplôme/grade de fin d'études supérieures (Bachelor)
- copie de l'arrêté ministériel d'inscription au registre des titres

Preuves d'honorabilité

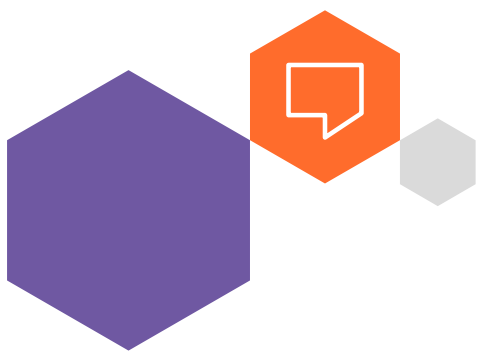
- extrait(s) de casier judiciaire du/des pays de résidence récent(s)
- déclaration notariée de non-faillite
- formulaire « déclaration sur l'honneur » rempli

Preuve d'établissement fixe

- soit copie du contrat de bail ou équivalent
soit certificat de résidence (si pertinent)

Autres annexes

- copie de la carte d'identité ou titre de séjour²
- preuve de paiement de la taxe de 24€
- projet de statuts/acte constitutif (sociétés uniquement)³



Complément d'informations

En savoir plus

Principaux textes de référence

- Code de Commerce
- Loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales au Luxembourg

Inscription au registre des titres

- Secrétariat de la Commission des Titres du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)
www.mesr.public.lu/enssup/registre_des_titres/index.html

En savoir plus sur ce secteur

- Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg (STATEC)
www.statec.lu
- Institut luxembourgeois des Administrateurs a.s.b.l. (ILA)
www.ila.lu

Enregistrement auprès des Administrations

Après obtention de l'autorisation d'établissement, le dirigeant doit effectuer différentes démarches qui dépendent de la forme juridique choisie, notamment :

- *affiliation au Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS) et déclaration d'exploitation en cas d'embauche,*
- *inscription à la TVA auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.*



HOUSE OF —————
ENTREPRENEURSHIP

House of Entrepreneurship
14, rue Erasme
L-1468 Luxembourg-Kirchberg
T. (+352) 42 39 39 330
info@houseofentrepreneurship.lu

houseofentrepreneurship.lu

Vous souhaitez aller plus loin?
Retrouvez tous les détails, procédures
et formulaires utiles sur guichet.lu

Une initiative de:



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

En partenariat avec: 1535°, ADEM, Chambre des Métiers, guichet.lu, ITM, IPIL, Luxinnovation, MCAC, nyuko, Technoport, Ministère de la Santé, Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative - CFUE